

Les revenus d'activité des ménages réduisent de plus de moitié le risque de pauvreté en Martinique

Insee Analyses Martinique • n° 80 • Décembre 2025



En 2021, 12 % des ménages percevant principalement des revenus d'activité vivent sous le seuil de pauvreté, contre 30 % de l'ensemble des ménages en Martinique. Ainsi, dans la région, lorsque les revenus d'activités professionnelles constituent la source principale de revenu d'un ménage, le risque de se trouver en situation de pauvreté monétaire diminue de moitié. Le taux de pauvreté des ménages de travailleurs en Martinique se rapproche de celui observé en Hexagone, tandis que l'écart reste beaucoup plus grand pour l'ensemble des ménages.

Sans les effets de la redistribution, un ménage de travailleurs sur cinq serait en situation de pauvreté monétaire. Le versement de prestations sociales permet ainsi de diminuer de 45 % le nombre de ménages de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté.

Les ménages composés d'un seul adulte, familles monoparentales en tête, sont plus souvent concernés par la pauvreté, même lorsque celui-ci perçoit principalement des revenus d'activité.

Les ménages de travailleurs de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord sont plus souvent en situation de pauvreté monétaire que ceux de la Communauté d'agglomération du centre. Ils le sont aussi nettement plus dans les quartiers prioritaires politiques de la ville.

En partenariat avec :



Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DEETS)

Un ménage de travailleurs sur huit vit sous le seuil de pauvreté

En Martinique, 52 % des ménages tirent principalement leurs ressources financières d'une activité professionnelle (dits ménages de travailleurs) ► **pour comprendre**. Parmi eux, 12 % vivent sous le seuil de pauvreté ► **définition**, soit avec moins de 1 150 euros par mois et par unité de consommation (UC) ► **définition**. Cela représente 9 240 ménages ► **figure 1**, considérés comme des ménages pauvres de travailleurs et regroupant 22 800 personnes, dont 6 300 enfants.

En Martinique, la part de ménages en situation de pauvreté monétaire s'élève à 30 %. Ainsi, percevoir des revenus d'activités diminue de plus de moitié le risque pour un ménage de se retrouver en situation de pauvreté.

En outre, l'écart de taux de pauvreté des ménages de travailleurs entre la Martinique et l'Hexagone est nettement plus réduit que celui de l'ensemble des ménages. En effet, dans l'Hexagone, 15 % de l'ensemble des ménages sont considérés comme pauvres et parmi les 57 % des ménages de travailleurs, 9 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté

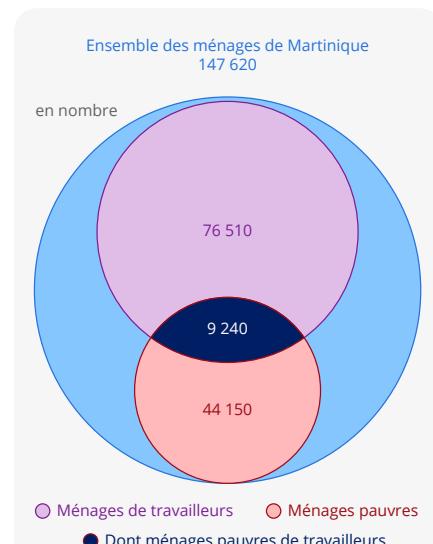
► **figure 2**.

En Martinique, la moitié des ménages pauvres de travailleurs vit avec moins de 941 € par mois et par unité de consommation. Leur niveau de vie médian reste supérieur à celui des ménages pauvres de non travailleurs d'environ 150 € ► **figure 3**. Parce qu'ils contribuent à fournir des ressources financières plus proches du seuil, les revenus d'activités protègent d'une pauvreté plus intense. En effet, le niveau de vie médian des ménages pauvres non travailleurs est inférieur de 29 % au seuil de pauvreté, tandis que celui des ménages pauvres de travailleurs l'est de 18 %.

Sans redistribution, plus d'un ménage de travailleurs sur cinq vivrait sous le seuil de pauvreté

Le calcul du niveau de vie d'un ménage avant redistribution met en œuvre deux aspects : il intègre l'ensemble des revenus (activités, revenus financiers et fonciers) avant impôts et prestations sociales et

► 1. Répartition des ménages de Martinique en fonction de leur situation vis à vis du travail et du seuil de pauvreté



Note : Les ménages de travailleurs sont les ménages percevant principalement des revenus d'activités, les ménages pauvres sont les ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.
Lecture : En 2021, 9 240 ménages de Martinique sont considérés ménages pauvres de travailleurs.
Champ : Ménages fiscaux en logement ordinaire, dont le revenu disponible est positif ou nul, résidant en Martinique.
Source : Insee, Fichier Localisé Social et Fiscal (Filoso) 2021.

le nombre d'unités de consommation, reflétant la composition du ménage. Avant redistribution, 16 730 ménages de travailleurs seraient pauvres, soit plus d'un ménage de travailleurs sur cinq

► **figure 4.**

Les minimas sociaux et les prestations de solidarité telles que les allocations familiales, les aides au logement, le revenu de solidarité active (RSA) ou encore le minimum vieillesse réduisent l'exposition à la pauvreté. Ainsi, grâce au versement de ces différentes prestations en complément de leurs revenus d'activité, 7 760 ménages échappent à la pauvreté monétaire. Une minorité de ménages (270 ménages) de Martinique, situés au-dessus du seuil de pauvreté avant redistribution, se retrouvent en revanche sous le seuil après avoir acquitté leurs impôts. Une forte variation de revenus ou une modification de la composition du ménage par rapport à l'année précédente peut, par exemple, en être la raison. Le système redistributif permet de diminuer de 45 % en Martinique, et 37 % en France hexagonale, le nombre de ménages de travailleurs vivant sous le seuil de pauvreté. Finalement, même après redistribution, 9 240 ménages de travailleurs restent pauvres.

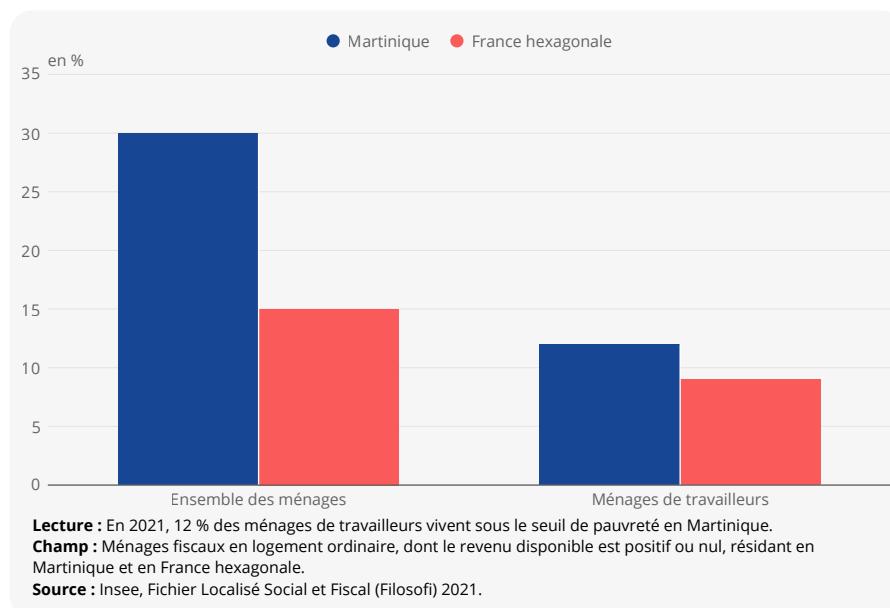
30 % du revenu disponible des ménages pauvres de travailleurs provient des prestations sociales

Les prestations sociales et les minimas sociaux jouent un rôle essentiel dans le soutien du niveau de vie des ménages avec des revenus d'activité modestes. Ces transferts constituent une composante importante de leur revenu disponible : en moyenne, les prestations sociales représentent 30 % du revenu disponible des ménages pauvres de travailleurs en Martinique, soit quatre fois plus que pour l'ensemble des ménages de travailleurs

► **figure 5.** En effet, en moyenne, les ménages pauvres de travailleurs perçoivent mensuellement 1 042 € de revenus d'activité et 431 € de prestations sociales, contre respectivement 3 571 € et 264 € pour l'ensemble des ménages de travailleurs. Cette forte dépendance aux prestations sociales souligne la fragilité économique des ménages pauvres en Martinique et l'importance du système redistributif dans la réduction des inégalités de revenus.

Les ménages pauvres de travailleurs dépendent toutefois moins des prestations sociales que l'ensemble des ménages pauvres de Martinique pour lesquels près de la moitié du revenu disponible (45 %) est composé des prestations sociales et minima sociaux. En moyenne, le montant des aides sociales perçues par ces ménages est légèrement supérieur aux ménages pauvres de travailleurs (493 €), tandis que leur revenu du travail est, par définition, bien inférieur (239 €).

► 2. Taux de pauvreté

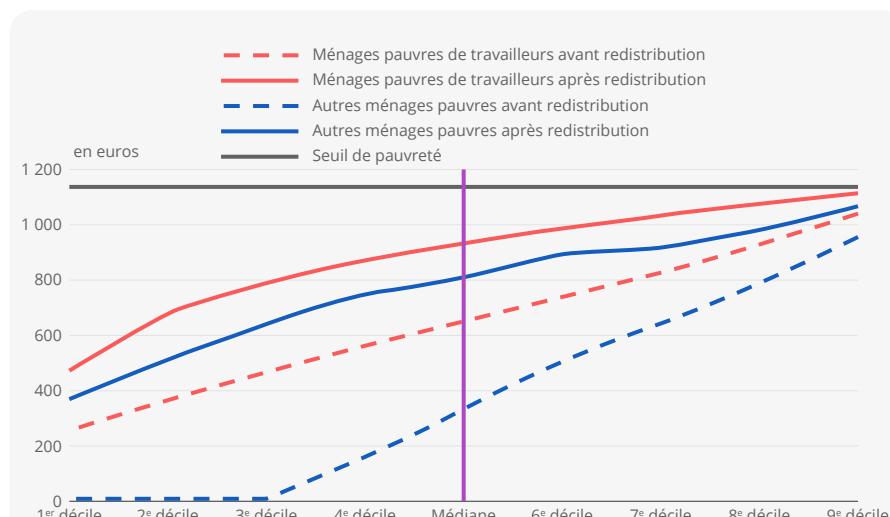


Un ménage pauvre de travailleurs sur trois est une famille monoparentale

En Martinique, un ménage de travailleurs sur quatre est une famille monoparentale, contre un sur trois parmi les ménages pauvres de travailleurs. Cela traduit une exposition plus grande aux situations de pauvreté monétaire des familles monoparentales et plus largement aux ménages composés d'un seul adulte. En effet, les personnes seules sont elles aussi légèrement surreprésentées parmi les ménages pauvres de travailleurs. Concernant les femmes, elles sont

nettement plus représentées parmi les plus de 50 ans (72 % d'entre elles ont 50 ans ou plus, contre 60 % pour les hommes). À l'inverse, elles sont moins représentées dans la tranche des 30 à 50 ans (14 % contre 29 % pour les hommes). Cette situation s'explique notamment par une majorité de femmes à la tête des familles monoparentales qui, une fois les enfants partis du foyer, se retrouvent plus fréquemment à vivre seule. Vivre en couple en revanche limite la pauvreté. En effet, les ménages de travailleurs composés d'un couple, avec des enfants ou non, sont relativement moins nombreux parmi les ménages

► 3. Distribution des niveaux de vie médian des ménages pauvres de travailleurs et de l'ensemble des ménages pauvres, avant et après redistribution



pauvres de travailleurs : 32 % des ménages de travailleurs sont des couples contre 25 % des ménages pauvres de travailleurs. Les ménages disposant de revenus d'activité et propriétaires de leur logement sont moins exposés aux situations de pauvreté monétaire : 9 % d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté contre 16 % pour les locataires du parc social et 15 % pour ceux du parc privé. Pour ces derniers l'intensité de la pauvreté ►définition est plus élevée (20 %), avec un revenu médian plus éloigné du seuil de pauvreté que les ménages du parc social (13 %) qui bénéficient davantage du soutien de la redistribution. En effet, la redistribution diminue de 60 % le nombre de ménages de travailleurs locataires du parc social vivant sous le seuil de pauvreté, contre respectivement 41 % et 35 % pour les locataires du parc privé et les propriétaires.

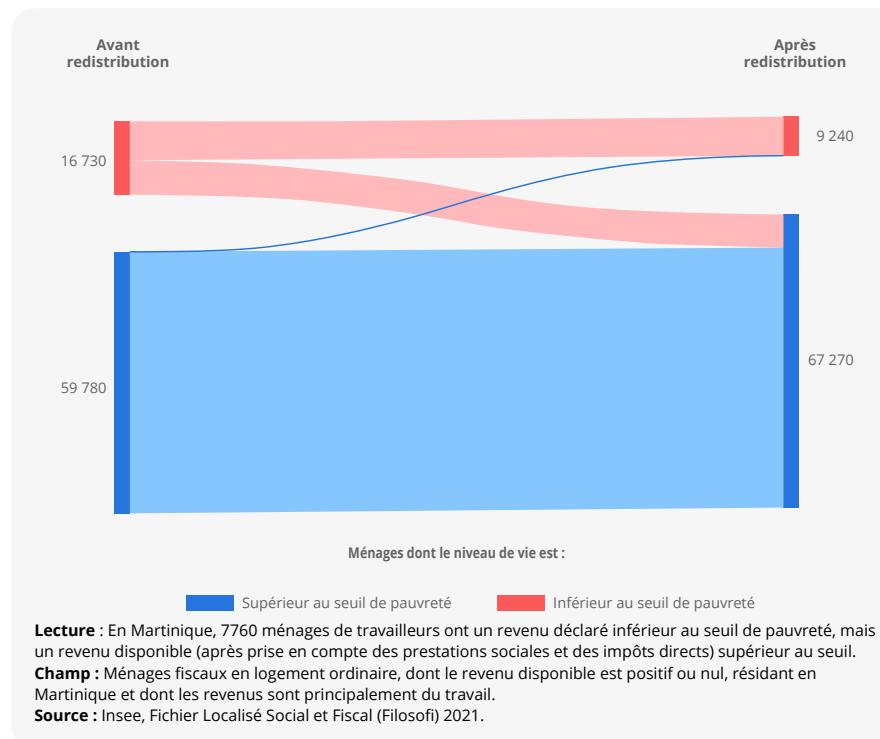
Les ménages de travailleurs de la Communauté d'agglomération du Pays Nord sont plus souvent pauvres

La prépondérance des ménages pauvres de travailleurs varie selon les territoires. La Communauté d'agglomération du Pays Nord concentre la plus forte proportion de ménages pauvres de Martinique : 35 % des ménages de cette intercommunalité vivent sous le seuil de pauvreté. Plus âgé, ce territoire se distingue également par le plus faible taux de ménages ayant des revenus d'activité (49 %). Parmi eux, 2 700 ménages sont pauvres, soit 14 % des ménages de travailleurs de cette intercommunalité. À l'inverse, avec 3 600 ménages pauvres de travailleurs, la Communauté d'agglomération du Centre, plus peuplée, présente un indicateur relativement plus favorable : 11 % des ménages de travailleurs sont pauvres. L'agglomération regroupe le plus grand nombre de quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) ►définition en Martinique, caractérisés par un taux de pauvreté plus élevé, mais profite également d'un tissu économique plus dense et une meilleure intégration au marché du travail. La Communauté d'agglomération de l'Espace Sud regroupe quant à elle près de 3 000 ménages pauvres de travailleurs, soit 12 % des ménages de travailleurs de cette intercommunalité, une part équivalente à la moyenne régionale.

Dans les QPV, un ménage de travailleurs sur cinq est confronté à la pauvreté monétaire

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont, par construction, les territoires urbains les plus concernés par la pauvreté. Au sein de ces quartiers, 19 % des ménages de travailleurs vivent sous le seuil de pauvreté. Certains QPV concentrent

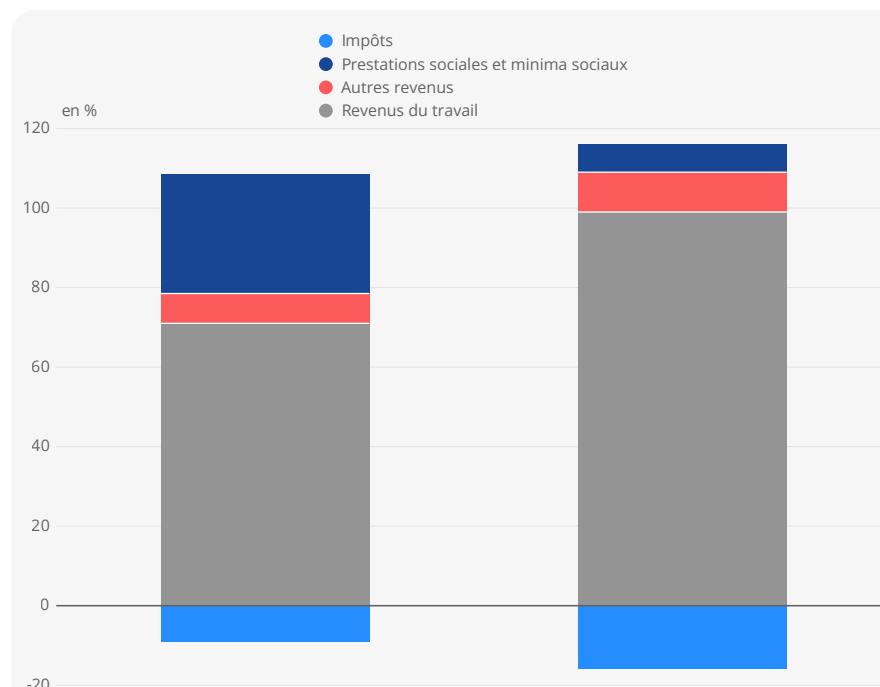
► 4. Ménages de travailleurs selon leur situation vis à vis de la pauvreté avant et après redistribution



plus de ménages pauvres de travailleurs tandis que d'autres connaissent une pauvreté plus intense. C'est le cas du QPV Frange Ouest du Centre-Ville Aggloméré

au Lamentin, où la part de ménages pauvres ayant des revenus du travail est la plus faible (11 %) mais où l'intensité de la pauvreté est la plus élevée (23 %).

► 5. Composition du revenu disponible moyen des ménages de travailleurs en Martinique



Au sein du QPV Zone de Cité Lacroix Trou Terre Pointe Lynch au Robert, la part des ménages pauvres ayant un revenu d'activité atteint 17 %, mais l'intensité de la pauvreté (11 %) y est moins élevée. Dans ce quartier, le niveau de vie médian des ménages pauvres de travailleurs s'élève de 561 € avant transferts, à 1 026 € après redistribution, soit une hausse de 83 %.

François-Xavier Lépine, Clémence Mocquet (Insee), Véronique Cossou Rémir (Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)



Retrouvez les données associées à cette publication sur insee.fr

► Pour comprendre

Pour qu'un ménage soit considéré comme travailleur, la source principale de son revenu déclaré doit provenir d'activités professionnelles, salariées ou non, et ces revenus d'activités doivent dépasser 20 % du revenu disponible du ménage (une fois prise en compte des prestations sociales).

► Source

La source utilisée est le dispositif [Filosofi](#) (Fichier localisé social et fiscal) de l'Insee, en 2021. Il s'agit d'indicateurs localisés de distribution des revenus déclarés ou disponibles par unité de consommation (UC), de composition de ces revenus, d'inégalités et de pauvreté monétaire.

► Pour en savoir plus

- **Mathilde Gerardin (Insee)**, « Pauvreté et territoires : davantage de jeunes et de locataires du parc social dans les grandes villes, plus de retraités parmi les pauvres dans le rural », Insee Première n° 1968, octobre 2023.
- **Sophie Ponthieux (Insee)**, « Les travailleurs pauvres comme catégorie statistique – Difficultés méthodologiques et exploration d'une notion de pauvreté en revenu d'activité », Document de travail n° F2009/02, mars 2009.
- **Bolusset A., Burel G., Gerardin M., Lemaire P.-O., Thillet J.-F., Vallès V., Chanteur B., Jeanne-Rose M. (Insee)**, « Panorama de la pauvreté en Martinique : une diversité de situations individuelles et territoriales », Insee Dossier Martinique n° 10, octobre 2023.
- **E. David, A. Dujin et al.**, « Les actifs en situation de pauvreté : quelles expériences de la pauvreté ? » Credoc, Cahier de recherche n° 227, novembre 2006.

► Encadré : Un bénéficiaire de l'aide alimentaire sur dix a une activité professionnelle en Martinique

En 2025, la Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (Deets) a mené une enquête auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire en Martinique. Celle-ci poursuit quatre objectifs principaux : dresser le profil socio-économique des bénéficiaires, établir un état des lieux de leurs habitudes alimentaires, identifier leurs besoins et recueillir leur appréciation sur les structures qui les accompagnent.

Les premiers résultats mettent en évidence que plus de la moitié des bénéficiaires sont des femmes. La précarité alimentaire touche principalement les personnes âgées de 35 à 64 ans (66 %), soit la population en âge de travailler. Le niveau de qualification constitue également un facteur déterminant : 44 % des bénéficiaires sont sans diplôme, contre 29 % au sein de la population générale.

L'accès à l'emploi demeure limité : seuls 11 % des bénéficiaires déclarent exercer une activité professionnelle, le plus souvent dans le cadre de contrats précaires ou de courte durée (51 %). Les prestations sociales et les aides publiques représentent la principale source de revenus pour 58 % des bénéficiaires. Par ailleurs, les opérateurs signalent une augmentation du nombre de retraités ayant recours à l'aide alimentaire, désormais estimés à 19 % des bénéficiaires.

Même lorsque le ménage dispose d'un revenu d'activité, celui-ci reste modeste : inférieur à 1 200 € par mois, et pour 18 % des ménages, inférieur à 300 €. Enfin, la majorité des bénéficiaires déclare consacrer moins de 200 € par mois à leur budget alimentaire, illustrant l'ampleur des difficultés rencontrées pour couvrir les besoins essentiels.

L'aide alimentaire en nature, assurée par les associations et les centres communaux d'action sociale (CCAS), se décline principalement en trois formes : la distribution de colis ou paniers alimentaires, les épiceries sociales et les repas servis directement aux bénéficiaires.

L'enquête sur la précarité et l'aide alimentaire a été réalisée de juin à août 2025 auprès des bénéficiaires de l'aide alimentaire en nature distribuée par les associations et les centres communaux d'action sociale (CCAS) de la Martinique. La collecte s'est déroulée au sein de 13 associations, 10 CCAS et 5 épiceries sociales.

Le questionnaire, d'une durée moyenne de 25 minutes, a été administré à un échantillon aléatoire de bénéficiaires âgés de 16 ans ou plus, présents sur les sites d'enquête au moment de la visite. À la demande de certains participants, une partie des entretiens a été réalisée par téléphone. Au total, 700 questionnaires ont été recueillis. L'enquête aborde plusieurs thématiques : la situation de logement du bénéficiaire, les aides alimentaires reçues, l'état de santé perçu, la situation d'emploi ainsi que les revenus du bénéficiaire et de son ménage.

► Définitions

Le **niveau de vie** est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le niveau de vie médian est le niveau de vie qui partage la distribution en deux parties égales.

Les **unités de consommation** (UC) permettent de comparer les niveaux de vie de ménages de taille ou de composition différentes. Celles-ci sont calculées ainsi : 1 UC pour le premier adulte du ménage, 0,5 UC pour les autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC pour les enfants de moins de 14 ans.

Un ménage est considéré comme **pauvre** lorsque son niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Le seuil, fixé à 60 % du niveau de vie médian en France, s'élève à 1 150 € mensuels en 2021 pour une personne seule.

L'**intensité de la pauvreté** est l'écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Il permet d'apprécier à quel point le niveau de vie de la population pauvre est éloigné du seuil de pauvreté. Plus cet indicateur est élevé et plus la pauvreté est dite intense.

Le **revenu déclaré** (ou revenu fiscal) du ménage (au sens fiscal) est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration des revenus n°2042. Il comprend donc les revenus d'activité salariée ou non salariée, les indemnités de chômage, de maladie, les pensions d'invalidité ou de retraite ainsi qu'une partie des revenus du patrimoine.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité nets des cotisations sociales, les indemnités de chômage, les retraites et pensions, les revenus du patrimoine (fonciers et financiers) et les autres prestations sociales perçues, nets des impôts directs.

Le revenu provenant d'**activités professionnelles** est la somme des revenus déclarés d'activité salariée et non salariée (revenus d'indépendants).

Les **quartiers prioritaires de la politique de la ville** sont des territoires d'intervention de l'État et des collectivités territoriales définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 dans l'objectif commun de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines. Dans les départements d'Outre-mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement de la population à l'IRIS. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu au niveau local afin d'affiner le découpage des quartiers et d'en assurer la cohérence sur le terrain. En 2024, un nouveau décret a étendu le zonage de certains QPV et en a ajouté deux sur le territoire de la Martinique, à compter du 1^{er} janvier 2025. Cette étude, portant sur des données 2021, conserve l'ancien zonage.

